Vienne
Qualité de VILLE

Vienne Condrieu Agglomération

PLAN LOCAL D'URBANISME DE VIENNE (38)

Règlement graphique

Zonage et risques naturels

Plan n°	Echelle	Procédure	Cadastre	Approbation
4/8	1/5000	Modification simplifiée n°1	PCI Vecteur m.a.j. 05/08/2022	

LATITUDE

Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2022

Le plan de prévention des risques naturels prévisibles (étude Alp'Géorisques, 2005)

Niveau de contraintes :

- R — Zones d'interdictions
- B — Zones de projet possible sous maitrise collective
- B — Zones de contraintes faibles
- Zones sans contrainte spécifique

Nature du risque :

I, i1, i2, i3	: Inondation de plaine
C, c	: Crues rapides des rivières
i'	: Inondation en pied de versant
m	: Marécages
T, T1, T2, t, ts	: Crues de torrents et des ruisseaux torrentiels
V, v	: Ravinements et ruissellements sur versant
G, g0, g1, g2	**: Glissements de terrain**
P, p	: Chutes de pierres

Chaque zone est référencée par deux indices alphabétiques au moins :

- le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer.
- le second à la nature du risque (caractère en minuscule pour les zones de faibles contraintes caractère en majuscule pour les autres cas), éventuellement complété par un indice numérique.

Atlas des surfaces inondables du Rhône et de la Gère: Territoire à Risques Important d'inondation (TRI)

- Hauteur d'eau inférieure à 1 mètre (zone constructible sous conditions)
- Hauteur d'eau supérieure à 1 mètre (zone inconstructible sauf dérogation)

Autre

- Zonage du Plan Local d'Urbanisme